Régie de l'énergie du Québec

a/s Véronique Dubois

Longueuil, le 29 novembre 2016

Objet: Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

Madame,

Je souhaiterais, par la présente, solliciter la possibilité à ce qu'un compteur électromécanique soit installé à nouveau à mon domicile. Effectivement, le compteur dit non-communicant, installé à notre résidence depuis octobre 2013 ne nous a jamais convenu, compte tenu qu'il produit une électricité sale. Cet aspect a été exposé lors des échanges verbaux avec les représentants d'Hydro-Québec ayant eu lieu en 2013, avant le changement de compteur. Cependant, nous n'avons pas perçu, par le ton utilisé ainsi que l'attitude de notre interlocuteur, la possibilité de revendiquer le droit de conserver l'appareil électromécanique qui était alors en place.

Nous profitons donc de ces audiences pour demander le droit à ce qu'un tel appareil soit réinstallé à nouveau à notre domicile, en guise de 2e option de retrait, afin de nous prémunir de cette pollution émis par le modèle non-communiquant. Je souhaite mentionner que nous paierons pour cette relève sans problème car il s'agit, selon nous, de la <u>seule option saine</u> qui soit acceptable.

Prière d'ajouter notre lettre, dès maintenant, dans les observations en lien avec le dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie immédiatement.

Veuillez agréer, madame, mes salutations distinguées

Annie Pouliot

1043 Viger Longueuil, PQ

J4J 1A4